

Actualités du Réseau

- Kenya: travaux pratiques pour la paix
- Suède : les tendances de la sécurité mondiale
- PNG : « notre mode de vie reflète nos peurs »
- IANSA exhorte la Norvège à modifier sa législation
- Promouvoir la paix en Afrique de l'Ouest
- TCA : il est temps que l'Asie-Pacifique

Attention Spéciale: la Commission sur le Statut de la Femme

- Le lien caché entre les armes et le VIH-SIDA

- Vers un TCA : les droits des femmes

Annonces

- TCA : séminaires régionaux
- Colombie : une nouvelle loi
- La paix et la sécurité en Asie du Sud
- Le Liberia lance un Plan d'Action 1325

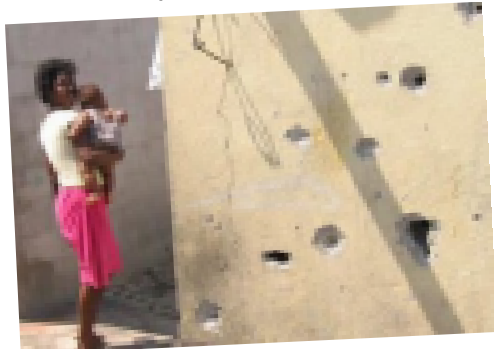
Calendrier Nouvelles ressources



Le Bulletin No. 18, avril 2009

Haïti : le contre-rapport de la CEDAW met en avant la violence armée

Guerda Benjamin d'OFAT-Haïti (membre d'IANSA) fait état de la manière dont les femmes peuvent se servir du contre-rapport de la CEDAW pour exhorter le gouvernement à prendre des mesures pour réduire et prévenir la violence armée envers les femmes.



© Oxfam GB

Les ONG se doivent de faire de la CEDAW un instrument de l'autonomisation de la femme, par le biais du plaidoyer et de vigilance sur la mise en œuvre de ce traité par leur gouvernement. La mise en application de la Convention est basée sur un système de rapports et les gouvernements ont souvent tendance à minimiser les problèmes et à maximiser les avancées lors de l'évaluation de leurs propres progrès.

Bien que le Comité de la CEDAW ne finance pas directement les ONG pour leurs contributions, l'article 2 du protocole additionnel de la Convention permet de telles propositions émanant d'ONG ou de particuliers. Toutefois, la plupart des États n'ont pas signé le protocole additionnel comme c'est le cas en Haïti.

Néanmoins, les femmes d'IANSA en Haïti ont soumis un rapport pour mettre en évidence des questions spécifiques et ainsi faire valoir la responsabilité du gouvernement dans le pays et à l'ONU. Cela permet de s'assurer que leurs préoccupations et les questions clés sont incluses dans les dossiers officiels des rapports.

Le contre-rapport de la CEDAW fait référence à la violence armée à l'égard des femmes, avec notamment : l'impact disproportionné de la violence armée chez les femmes et les filles, le manque de recherche et de collecte de données dans ce domaine, le fait que les armes à feu détenues légalement sont aussi dangereuses que celles qui le sont illégalement, la nécessité de remettre en question la distinction entre armes légales/illégalles, guerre/paix et secteur privé/public.

Le contre-rapport réclame la rédaction d'une loi pour faire face à la violence domestique qui ferait référence à la possession d'armes et à l'élimination des armes de l'agresseur.

Il réclame également des programmes spécifiques, notamment sur : la formation de la police et de la justice, et la protection et l'hébergement des victimes.

Ceci est directement lié au rapport de 2006 du professeur Barbara Frey, Rapporteur spécial de l'ONU sur les armes légères et les droits humains qui a examiné l'utilisation des armes à feu par les civils, et a conclu que « l'État a des obligations particulièrement aiguës lorsqu'il s'agit de protéger les droits des groupes vulnérables, y compris les victimes de violence domestique, qui sont les plus exposées au risque d'utilisation abusive d'une arme à feu dans le foyer. La présence d'une arme à feu dans le foyer peut facilement mener à un homicide domestique. »

La société civile haïtienne a également utilisé le contre-rapport pour continuer sur la lancée du rapport de l'ONU de 2008 « Rapport de la Réunion du Groupe d'Experts sur les Bonnes Pratiques dans la Législation sur la Violence à l'égard des Femmes » qui mentionne les armes à feu et la législation nationale, notamment en ce qui concerne la violence familiale (article 8, partie C).

Il faut espérer que ce contre-rapport accroîtra la portée de la Convention au niveau national, mais aussi contribuera au développement de la jurisprudence des droits de la femme dans le système de l'ONU.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) est un traité des droits des femmes qui est entré en vigueur en 1981 et qui a le soutien de 185 États membres de l'ONU. C'est un instrument puissant de l'articulation, du plaidoyer et du suivi des droits des femmes.

Pour plus d'informations, consulter :

CEDAW

www.un.org/womenwatch/daw

Shadow Rapport sur Haïti (2009)

www.iansa.org/femmes/documents/haiti_cedaw_rapport_alternatif.pdf

Actualités du Réseau

Suède : les tendances de la sécurité mondiale

Lena Ag, Secrétaire Générale de Kvinna till Kvinna réclame un débat démocratique sur la sécurité lors d'un séminaire international d'experts sur les tendances de la sécurité mondiale à Stockholm en janvier 2009.

La coordinatrice du RF d'IANSA Sarah Masters est intervenue aux côtés de M. Hans Blix et a parlé de l'impact sexospécifique de la violence armée, en lien avec le Traité sur le Commerce des Armes, et la Position Commune juridiquement contraignante de l'UE sur les exportations d'armes. Elle a donné des exemples du travail des membres d'IANSA, qui ont développé avec succès des projets locaux de désarmement ciblant les jeunes hommes, dont le prestige d'avoir une arme est remplacé par le pouvoir et le prestige de contribuer à la communauté.

M. Blix a souligné l'importance de la parole des femmes dans le débat sur le désarmement, et la nécessité de réformer le discours dominé par les hommes. Il a appelé les armes légères, les « véritables armes de destruction massive » et a montré que les femmes peuvent et doivent contribuer davantage au débat international.

Olfat Mahmoud de l'Organisation Humanitaire des Femmes a partagé ses expériences du camp de réfugiés palestiniens de Bourj al Barajneh au Liban, où 20.000 personnes vivent dans une zone d'un kilomètre carré. Le camp était censé être un refuge temporaire mais il existe depuis 60 ans.

Sarah et Lena Ag ont toutes les deux fait le lien avec la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU et ont donné des exemples de la manière dont les organisations de femmes ont créé les conditions de la paix et du désarmement. Elles ont particulièrement mis l'accent sur le rôle des femmes libériennes en matière de désarmement, dont la contribution au processus de paix a été significative bien que souvent méconnue.



M Hans Blix et Sarah Masters © Kvinna till Kvinna

Les Femmes au travail : Prévenir la violence armée.
Bulletin trimestriel du Réseau des Femmes d'IANSA, en anglais, en français et en espagnol.
Coordinatrice du RF d'IANSA : Sarah Masters
Traduction: Lucie Carezza
Impression : The Russell Press, Royaume Uni.

PNG : « notre mode de vie reflète nos peurs »

Eileen Kolma

En Mars, Eileen Kolma, représentante d'Oxfam International en Papouasie-Nouvelle-Guinée a pris la parole lors d'une manifestation à Port Moresby, à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme.

Son discours a mis l'accent sur l'insécurité vécue par les femmes dans une société où les armes sont considérées comme faisant partie de la vie quotidienne.

Elle a donné de nombreux exemples de la violence armée à l'égard des femmes, comme l'enlèvement et la violence sexuelle.

Elle a reconnu les lacunes existantes en matière de collecte de données sachant que les décès et les blessures liés aux armes à feu ne sont quasiment jamais déclarés.

Cependant, il existe suffisamment de preuves anecdotiques suggérant que la PNG a un sérieux problème et que les armes sont devenues une culture.

Eileen a évoqué la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement dont la PNG est signataire et en quoi le gouvernement doit agir sur cet engagement pour protéger ses citoyens de la violence armée et créer un environnement pacifique et sécuritaire.

Eileen a formulé six recommandations dont : la mise en œuvre de la Résolution 1325 de l'ONU pour reconnaître et répondre aux besoins spécifiques des femmes en PNG, la recherche collaborative sur la nature, les causes et les effets de l'insécurité, et les réponses communautaires à la violence armée, l'identification des portes d'entrée appropriées pour engager les communautés en matière de sécurité ainsi que la priorité de l'engagement à long terme sur les solutions à court terme.

Pour en savoir plus :

www.iansa.org/women/documents/iwd_2009_png.pdf

Actualités du Réseau

IANSA exhorte la Norvège à modifier sa législation des armes

Le RF a demandé à la Norvège de modifier sa législation des armes après la mort par balle d'une femme tuée par son ex-partenaire en janvier 2009.

Selon Small Arms Survey, un tiers des ménages norvégien possède une arme. Depuis 2000, 80 femmes ont été tuées par leur partenaire ou leur ex-partenaire et des armes à feu ont été utilisées dans un tiers de ces meurtres. La Loi sur les armes à feu exige que tous les candidats au permis d'arme soient examinés en cas de précédentes condamnations pénales, mais le processus ne requiert pas la consultation des conjoints.

Sarah Masters, coordinatrice du RF a déclaré que « la consultation des conjoints et partenaires est un outil essentiel à la sécurité des femmes. Dans de nombreux cas, l'homme qui tue une femme a déjà été violent, ou menaçant, sans qu'il n'y ait aucun rapport de police. Nous pensons donc que tout cas de violence devrait être pris en compte par la police lors de la délivrance du permis.

Une telle disposition existe au Canada. Le partenaire ne peut pas systématiquement empêcher la délivrance du permis, mais son inquiétude engendre une attention accrue de la police – faut-il pour cela que la femme soit au courant de la volonté de son partenaire d'acquiescer une arme.

IANSA a exhorté le gouvernement norvégien à modifier sa législation sur les

armes à feu en ajoutant cette clause. Les recommandations d'IANSA ont reçu un large soutien, notamment de la part du Secrétariat du Centre Norvégien de Crise.

Finn Abrahamsen, ancien chef de l'Unité des Crimes Violents d'Oslo a ajouté : « Le port d'armes n'est pas un droit humain et il peut donc être une bonne idée que les autorités décident de parler aux proches de la famille du demandeur ». Il ne pense pas que ce soit un fardeau pour la police et cela peut permettre de fournir des informations cruciales sur l'aptitude du candidat à porter des armes à feu.

Abrahamsen pense également que la police devrait améliorer le suivi de la violence domestique et des permis d'armes à feu. « Lorsque les policiers sont informés d'un cas de violence domestique, la présence d'arme à feu dans le foyer devrait être systématiquement vérifiée, et les armes devraient être confisquées - au moins pour un temps », a-t-il ajouté. Il est en effet étrange qu'il soit plus facile d'obtenir une suspension de permis de conduire qu'une interdiction d'accès aux armes à feu.

Le Secrétaire d'Etat au Département de la Justice et de la Police, Mme Astri Aas-Hansen a confirmé que le gouvernement pense regarder de plus près les suggestions d'IANSA. Même si le processus de permis est strict, nous pouvons envisager d'autres méthodes pour veiller à ce que les candidats remplissent les conditions ».

Promouvoir la paix en Afrique de l'Ouest

En Février 2009, les femmes d'IANSA au Sénégal ont organisé un atelier et une exposition de photos pour promouvoir une culture de la paix et la campagne contre les armes.

L'atelier était organisé par l'Institut des Droits de l'Homme et la Paix (IDHP), en partenariat avec l'Association des Femmes pour les Initiatives de Paix (AFIP), Peacewomen à travers le Monde, et le Mouvement contre les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (MALAO).

L'atelier de trois jours a abordé la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU, le rôle de la société civile dans la prévention des conflits, la gestion des conflits et la consolidation de la paix, les instruments juridiques internationaux et régionaux sur la paix et les armes ainsi que le contexte sociopolitique des conflits en Afrique de l'Ouest. Une femme d'IANSA au Mali, Fatoumata Maiga de l'AFIP a présenté un Plan d'Action pour l'Afrique, tandis que Jesse Franck Goma a mené une session sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR).

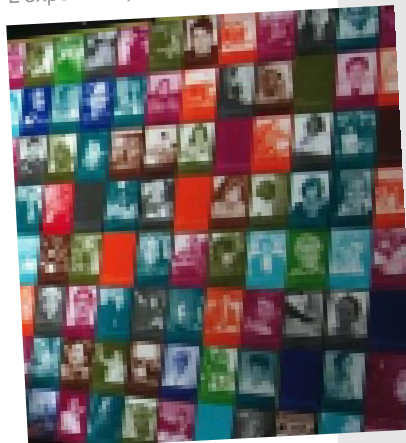
L'exposition photographique représente des femmes impliquées dans la lutte contre la violence armée, y compris des femmes nominées pour le Prix Nobel de la Paix en 2005, dans le cadre des 1000 initiatives de Peacewomen, telles que Christiane Agboton Johnson, membre d'IANSA au Sénégal et à présent vice-directrice de l'UNIDIR.

La presse nationale a participé à l'atelier afin de mettre en évidence l'expertise des femmes dans les domaines du rétablissement de la paix et de la prévention de la violence armée.



Mme Astri Aas-Hansen, le Secrétaire d'Etat au Département de la Justice et de la Police. Foto: Vegard Nekstad

L'exposition photographique



Attention Spéciale: Les femmes d'IANSA à la Commission sur le Statut de la Femme

Le lien caché entre les armes et le VIH-SIDA

La violence sexuelle sous la menace des armes contribue à la transmission du VIH-sida, laissant de nombreuses victimes infectées par le viol souffrir dans le silence et la honte, écrit Judy Waruhiu de FECCLAHA au Kenya.



Mme. Judy Waruhiu

L'horreur de la violence sexuelle qui a brisé la vie des femmes et des filles en République Démocratique du Congo n'est nulle part plus visible qu'à l'hôpital de Panzi, à Bukavu. La première chose qui frappe est la longue file de femmes qui attendent patiemment leur admission. Dans certaines parties du Congo de l'Est, on estime que trois femmes sur quatre ont été violées au cours des quatorze années de conflit acharné.

A l'hôpital de référence du Congo de l'Est, plus de deux tiers des patients sont des victimes de violences sexuelles. Les médecins ont commencé à répondre aux besoins croissants de la reconstruction vaginale à la suite de violences sexuelles dès 1998. Leur première patiente était une femme violée par des soldats qui ont ensuite inséré un fusil dans son vagin puis ont tiré.

Depuis cette première opération, le personnel a non seulement assisté à une augmentation de la violence sexuelle, mais aussi une augmentation de la brutalité. Dans la région des Grands Lacs chaque groupe armé a mis au point ses propres marques horribles de violence sexuelle.

L'utilisation du corps des femmes comme arme de guerre, de terreur et de nettoyage ethnique systématique est apparu pendant le génocide rwandais et les guerres des Balkans des années 1990.

Les viols et violences sexuelles ont été expressément codifiés pour la première fois comme un crime reconnaissable et indépendant dans les statuts des

Tribunaux Pénaux Internationaux pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et pour le Rwanda (TPIR).

En conséquence, il existe à présent une solide jurisprudence jugeant le viol et les violences sexuelles comme une forme de génocide. La violence sexuelle a été et est utilisée contre les femmes et les filles, et dans une moindre mesure, contre les hommes et les garçons, comme une forme de torture visant à dégrader et intimider afin de chasser les populations ciblées.

Au moins 20.000 femmes auraient été violées en Bosnie-Herzégovine pendant la guerre. Ces femmes se sont vues ensuite refuser l'assistance médicale, même lorsqu'elles étaient malades ou enceintes.

Un résultat évident de cette terrible violence sexuelle en situation de conflit est un risque accru de transmission du VIH et du SIDA. Il est impossible de déterminer le nombre exact de jeunes filles et de femmes séropositives en RDC dont l'infection est due au viol sous la menace des armes. Mais le viol armé étant si répandu dans ce conflit, ce doit être presque toujours le cas.

C'est une question que les femmes d'IANSA ont mise en évidence pour la Journée Internationale de la Femme. Nous nous sommes rendues à New York pour parler à des diplomates à la Commission de l'ONU sur le Statut de la Femme du lien entre la violence armée et le VIH/SIDA. Nous avons mis l'accent sur le fait que les stratégies de prévention du VIH devraient prendre en compte la réduction de la violence sexuelle armée.

Les armes à feu sont liées à la transmission du VIH/SIDA du fait que la présence d'une arme à feu dans une tentative d'assaut réduit considérablement les chances de la victime de s'échapper. Contrairement à un couteau par exemple, une arme à feu peut tirer à distance ou être utilisée pour dominer tout un groupe de femmes.

L'exceptionnelle mortalité des armes est bien reconnue par les experts de la prévention des blessures de la sécurité mais le lien avec les maladies sexuellement transmissibles n'est pas encore largement reconnu. La présence d'une arme peut faire la différence entre une peur bleue et un véritable viol.

Nous avons également fait remarquer aux diplomates que cruellement, dans de nombreuses cultures où le viol est répandu comme arme de guerre, c'est la victime qui a honte. Après avoir subi le préjudice moral et physique du viol, les femmes doivent ensuite affronter le traumatisme de l'exclusion de la communauté qui devrait les réinsérer.

Au Rwanda, l'ONU estime qu'entre 250.000 et 500.000 viols ont été commis pendant le génocide de 1994. Quinze ans plus tard, environ sept victimes sur dix vivent avec le VIH/SIDA.

Selon une organisation rwandaise des droits de la femme, la discrimination à l'égard des victimes de viol et de personnes porteuses du VIH / SIDA se traduit par le fait que de nombreuses femmes meurent en silence. Les enfants nés de ces viols font également face à de graves discriminations et sont communément appelés « enfants mauvais souvenir ».

En dépit de ces histoires et des statistiques déprimantes, la communauté internationale reconnaît peu à peu la nécessité d'aborder la question de la violence sexuelle dans les conflits.

La résolution 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU a déclaré que « les femmes et les filles sont particulièrement ciblées par la violence sexuelle y compris comme une tactique de guerre pour humilier, dominer, instaurer la peur, disperser et/ou réinstaller de force les civils d'une communauté ou d'un groupe ethnique ».

La résolution a exigé « l'arrêt complet et immédiat pour toutes les parties d'un

conflit armé de tous les actes de violence sexuelle à l'égard des civils ».

Mais la résolution ne mentionne pas la nécessité d'agir pour réduire la disponibilité des armes à feu - par exemple la réglementation du commerce international des armes, du contrôle des stocks de l'armée et de la possession d'armes à feu par des civils.

Tant que les gouvernements et les Nations Unies ne reconnaîtront pas le lien entre la prolifération des armes légères, la violence sexuelle et le VIH/SIDA - en prenant des mesures sérieuses - le sort de certaines des femmes les plus désespérées sur terre restera sans réponse.

Initialement publié dans le Daily Nation du Kenya, le 5 mars 2009.

Vers un TCA : les droits des femmes



A gauche: Guerda Benjamin, Daniel Prins (UN ODA), Annie Matundu-Mbambi, Helen Hughes (AI), Maria Pia Devoto, and Mirjana Dokmanovic. Photo: Churroman

Les femmes d'IANSA ont organisé une manifestation conjointement avec le Bureau de l'ONU pour les Affaires de Désarmement, le 3 mars 2009, faisant le lien entre les thèmes de la condition de la femme et le Traité sur le Commerce des Armes (TCA).

Cette année, la CSW a coïncidé avec la première réunion du Groupe de Travail sur le TCA.

Toutes les présentations sont en ligne sur :
<http://www.iansa.org/femmes/csw2009.htm>

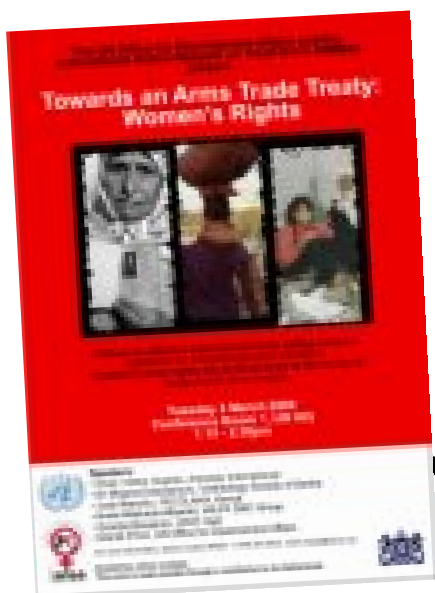
TCA : il est temps que l'Asie-Pacifique monte à bord

Les femmes d'IANSA, Jasmin-Nario Galace de PhilANSA (Philippines) et Ema Tagicakibau du Centre de Ressources sur les préoccupations du Pacifique (Fidji) ont participé à une conférence de 2 jours qui s'est tenue à Tokyo, (Japon), pour promouvoir la compréhension des pays d'Asie-Pacifique en matière de TCA.

La conférence a été organisée par le ministère japonais des Affaires Etrangères, en partenariat avec Oxfam Japon. Des représentants de 13 gouvernements ont participé : l'Australie, le Cambodge, le Japon, les Fidji, l'Indonésie, la Malaisie, les îles Marshall, la Nouvelle-Zélande, Palau, les Philippines, Samoa, la Corée du Sud et le Timor-Leste.

Les délégués ont examiné en quoi les pays exportateurs et importateurs ont des obligations juridiques afin d'assurer un commerce responsable des armes. Il faut espérer qu'ils soient d'accord pour faire pression en faveur d'un Traité sur le Commerce des Armes à l'ONU, obligeant les exportateurs à évaluer le risque d'un transfert d'armes qui entrave le développement social et économique d'un Etat membre. Le traité devrait également obliger les États à se procurer les preuves de la transparence des dépenses militaires du destinataire et son bilan en matière de prévention de la violence, de la criminalité organisée et de l'instabilité régionale.

Jasmin et Ema ont fait des présentations portant sur la sécurité humaine et la façon dont le commerce des armes a un impact négatif sur les femmes et les filles. Jasmin a dit que « le coût humain et économique de l'insurrection armée dans la région de Mindanao aux Philippines est dévastateur. Pourtant, les armes légères continuent d'affluer dans le pays, tombant entre les mains des civils. Un Traité sur le Commerce des Armes contribuera à protéger les civils des violations flagrantes des droits humains et permettra aux gouvernements d'investir dans le développement plutôt que dans les armes. »



Annonces

TCA : séminaires régionaux

Six séminaires régionaux sur le Traité sur le Commerce des Armes (ATT) seront financés par l'Union européenne (UE) au cours des 12 prochains mois.

L'UE s'est également engagée à promouvoir un TCA en relation à des pays tiers. L'UE espère renforcer la prise de conscience des acteurs nationaux et régionaux, des membres de l'ONU, de la société civile et de l'industrie, au sujet des discussions internationales autour du TCA et favoriser le débat.

Les membres d'IANSA en Egypte organisent une réunion régionale de la société civile au Caire en vue d'améliorer la compréhension du TCA. Des représentants de plus de quinze pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord seront présents à la réunion du 31 mars au 1er avril pour discuter de la signification d'un TCA pour la région, de la meilleure manière de promouvoir un TCA efficace au niveau national ainsi que dans le cadre de l'ONU. C'est une initiative importante qui illustre le soutien des organisations de la société civile au niveau régional et leur engagement à faire du TCA un succès.

Semaine d'action

Cette année, la Semaine Mondiale d'Action contre la Violence Armée aura lieu entre le 15 et le 21 juin 2009. Veuillez réserver la date et être attentifs aux actualités électroniques du Secrétariat d'IANSA.

La paix et la sécurité en Asie du Sud

Dans le cadre de la Journée Internationale de la Femme, le Réseau d'Action Contre les Armes Légères du Bangladesh (Bansa), le Centre Bengali de Partenariat pour le Développement (BDPC) et l'Alliance de l'Asie du Sud pour l'Eradication de la pauvreté (SAAPE) ont organisé une Consultation sur la Paix et la Sécurité en Asie du Sud le 9 mars 2009.

Ils ont exhorté le gouvernement à former une Commission nationale pour la paix et la sécurité ainsi qu'un organe constitutionnel indépendant pour faire face aux armes légères illégales, à la violence armée et au trafic d'armes transfrontalier.

**Colombie : une nouvelle loi sur la violence contre les femmes inclut la possession des armes**

Une nouvelle loi liant spécifiquement la violence à l'égard des femmes et la possession d'armes à feu a été votée par le Congrès colombien en décembre 2008.

La loi n°1257 stipule que les auteurs de violences à l'égard des femmes se verront confisquer leurs armes à feu – pour une durée non spécifiée.

La loi est une victoire pour la coalition d'ONG, le gouvernement et les institutions de l'ONU travaillant pour les droits des femmes, y compris le Collectif de Dignité Humaine, membre du RF d'IANSA.

Luz Salazar du Collectif s'est félicitée de la loi, même si d'autres clauses sont nécessaires pour garantir la sécurité des femmes : « Les hommes qui ont un passif de violence à l'égard des femmes devraient se voir interdire la possession d'armes à feu et la durée de la suspension devrait être précisée pour que la loi soit véritablement efficace. »

La loi modifie également le Code Pénal de la Colombie afin d'augmenter la peine pour une agression de femme en raison de son sexe.

Le Liberia lance un Plan d'Action National (PAN) 1325

Lors de la Journée Internationale de la Femme 2009, le gouvernement du Libéria a lancé un Plan d'Action National (PAN) pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

Les participants au Colloque du Libéria où le PAN a été lancé ont demandé aux Etats membres et aux Agences de l'ONU de reconnaître les communautés locales et en particulier les femmes comme chefs de file dans les processus de DDR.

En outre, le Colloque les a priés d'intégrer au processus de désarmement le fait que le viol systématique et la violence sexuelle dans les conflits sont une arme de guerre.

Ces deux points concordent avec les présentations des femmes d'IANSA lors de la 53ème Commission de l'ONU sur le Statut de la Femme.

Calendrier

Le 5ème Sommet des Amériques

17-19 avril : *Trinidad & Tobago*

Les membres d'IANSA ont la possibilité de mettre la prévention de la violence armée et la sécurité humaine à l'ordre du jour.

<http://fifthsummitoftheamericas.org>

Atelier régional de la société civile sur le TCA en Afrique de l'Ouest

15-16 avril 2009 : *Lomé, Togo*

La 5ème Conférence de Révision du RECSA (des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique)

20-21 avril 2009 : *Bujumbura, Burundi*

www.recsasec.org/events.htm

6ème Conférence Mondiale : guerre, guerre virtuelle et sécurité humaine

1-3 mai 2009 : *Hongrie*

Cette conférence inter et multidisciplinaire sur les impacts de la guerre sur tous les aspects de la sécurité humaine.

www.inter-disciplinary.net

Premier Congrès international sur le Désarmement, la Démobilisation et de Réintégration

4-6 Mai 2009 : *Cartagena, Colombie*

<http://cidr.org>

Deuxième atelier annuel pour les femmes et la sécurité internationale

8-10 mai 2009 : *Québec, Canada*

Cette conférence vise à souligner la présence et la contribution des femmes à la sécurité internationale avec notamment un jour d'exercice de négociation sur la résolution des conflits.

www.psi.ulaval.ca 8th

Forum sur la Sécurité Internationale

18-20 mai 2009 : *Genève, Suisse*

Le Forum réunira quelques 500 experts en sécurité-politique afin de créer une plate-forme de discussion sur les problèmes et les solutions en matière de sécurité.

www.8isf.ethz.ch

Journée Internationale de la Femme pour la Paix et le Désarmement

24 mai 2009

7ème Conférence Européenne Féministe de Recherche

4-7 juin 2009 : *Utrecht, Pays-Bas*

www.7thfeministconference.org

Conférence des Femmes Leaders 2009

21-23 juin 2009 : *Bangkok, Thaïlande*

www.tomorrowpeople.org/conference-5.html

Forum de Recherche et d'Initiative sur la Violence Sexuelle (SVRI)

6-9 juillet 2009 : *Johannesburg, Afrique du Sud*

La conférence est destinée à promouvoir la recherche sur la violence sexuelle et réunira plus de 200 participants travaillant sur la violence sexuelle.

www.svri.org

Ressources

Né de Coeurs Meurtris : les femmes répondent à la guerre

Marijo Moore

Avec les contributions d'écrivains connus et débutants, cette anthologie émouvante raconte de nombreuses expériences.

www.fulcrum-books.com

Manuel des Campagnes non violentes

Résistants de Guerre International

Comprend des sections sur la planification stratégique des campagnes non-violentes, des outils pour le travail de groupe, le lien entre le genre et la non-violence, une série de récits d'actions non-violentes de groupes du monde entier et une liste d'exercices pratiques.

<http://wri-irg.org/node/3855>

Intégrer le genre et l'égalité OCDE, 2009

Un nouveau chapitre du Manuel de l'OCDE sur la Réforme du Système de Sécurité de 2007, avec des points d'entrée pour tous les domaines des systèmes de sécurité.

www.oecd.org

Désarmer la Sécurité : Perspectives Critiques sur le Genre, le Race et la Militarisation

Barbara Sutton, Sandra Morgen, et Julie Novkov

Réflexion critique conjointe de chercheurs, politiques et militants sur le coût humain de la violence et les alternatives viables aux conflits armés.

http://rutgerspress.rutgers.edu/acatalog/Security_Disarmed.html

Vies brisées : soins de santé immédiats pour les victimes de violence sexuelle

Médecins Sans Frontières (MSF), 2009

MSF part son expérience de fourniture de soins médicaux, de conseils et d'autres formes de soutien aux des milliers de victimes de violences sexuelles dans de nombreux pays du monde et démontre que les soins doivent être immédiatement disponibles et vraiment accessibles pour ceux qui ont été agressés sexuellement.

www.msf.org/shatteredlives

Base de données du Secrétaire Général de l'ONU sur la violence à l'égard des femmes

Division de la Promotion de la Femme/Département des Affaires Economiques et Sociales (DAW/DAES)

La principale source d'information pour la base de données est constituée par les réponses reçues des États membres au questionnaire sur la violence à l'égard des femmes de septembre 2008 et des mises à jour ultérieures.

<http://webapps01.un.org/vawdatabase/about.action>

Du Côté des Femmes dans la Guerre

Femmes en Noir de Belgrade (2008)

Une anthologie des dossiers de femmes sur les guerres en ex-Yugoslavie de 1991 à 1999.

www.zeneucnom.org/pdf/womens_side_of_war.pdf



Le Réseau des Femmes d'IANSA (RF) est le seul réseau international axé sur les relations entre le genre, les droits des femmes, les armes légères et la violence armée. Il a été créé en 2001 en tant que caucus de femmes lors des événements d'IANSA mais existe formellement depuis 2005. Il s'est développé, créant des liens entre les membres de pays et communautés divers allant des Fidji au Sénégal, de l'Argentine à l'Afrique du Sud, du Canada au Soudan.

Nous remercions le gouvernement de Norvège pour son soutien.